

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**Séance du 3 juin 2025**

Le 3 juin 2025 à 17h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 27 mai 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

Délibération n°03**Objet : Renouvellement de la participation du C.C.A.S. de Saint-Etienne à l'association PBDS (Prévention Bucco-Dentaire des Séniors) – Approbation.**Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Philippe CESANA, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir Mme Huguette GUILHOT.

Absents / Excusés :

M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET.

Vu

- le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- la convention cadre, approuvée dans la délibération n°2 du Conseil d'Administration du 28 mars 2023
- La délibération n°6 du 28 mai 2024
- L'instruction du plan comptable M22 (établissements médico-sociaux)
- Le budget annexe primitif des EHPAD 2025

Considérant

La convention cadre et son avenant approuvés lors des Conseils d'administration du 28 mars 2023 et du 28 mai 2024, permettent dans le cadre de la prise en charge des personnes âgées, de répondre aux questions d'hygiène bucco-dentaire et de prévenir les maux qui y sont liés. L'Association PBDS (Prévention Bucco-Dentaire des Seniors) propose aux résidents des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du département de la Loire des dépistages bucco-dentaires. Lors de ces dépistages, des chirurgiens-dentistes

vacataires à l'association peuvent être amenés à réaliser des retouches sur les appareils ou à faire des aménagements de confort toujours à titre gracieux.



Les personnes âgées peuvent également être reçues sur rendez-vous sur les deux sites aménagés où intervient l'association.

L'intervention de l'association, nécessite de verser une participation par établissement. Cette dernière est de 500.00 € par établissement pour l'année 2025.

L'Assemblée Délibérante :

- **Autorise le versement de cotisation pour l'année 2025 (imputation budgétaire : compte 6184 -"Concours divers – cotisations... - " BP Fonctionnement annexe E.H.P.A.D.), pour :**
- **L'EHPAD Balaÿ, d'un montant de 500.00€**
- **L'EHPAD Bel Horizon, d'un montant de 500.00€**
- **L'EHPAD Buisson, d'un montant de 500.00€**
- **L'EHPAD Les Cèdres, d'un montant de 500.00€**
- **L'EHPAD La Croix de l'Orme, d'un montant de 500.00€**

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Philippe CESANA, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir Mme Huguette GUILHOT.

- Contre :

- Abstention :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 3 juin 2025

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER